

## **Règlement de l'Université Laurentienne concernant l'achat d'ordinateurs de bureau et portatifs**

### **Contexte**

Dès son entrée en fonction en octobre 2001, le directeur du Service d'informatique a remarqué les lacunes flagrantes liées au fait que l'Université Laurentienne ne possède pas de plate-forme informatique uniforme pour ses ordinateurs de bureau. L'Université Laurentienne est le seul établissement de grande taille de la région de Sudbury à ne pas posséder cette plate-forme. Falconbridge, INCO, les collèges Cambrian et Boréal et la Ville du grand Sudbury ont tous des normes en matière d'ordinateurs de bureau. Il en est de même dans la plupart des universités canadiennes. Des rapports de sociétés d'experts-conseils, comme GIGA, montrent que la qualité du service peut être améliorée de 40 à 80 % en appliquant une telle norme.

Des entretiens ont eu lieu avec tous les vice-recteurs qui ont donné leur accord verbal à la création d'une norme régissant les ordinateurs de bureau.

Un groupe d'utilisateurs comptant des représentants du corps professoral, de l'administration et de la population étudiante a été chargé de se pencher sur des questions informatiques qui ont fait l'objet de réflexion et ont été classées par ordre d'importance. La nécessité de normaliser l'équipement informatique figurait en tête de liste.

En juillet 2002, le Service des achats et des assurances de l'Université Laurentienne a émis une demande de proposition et IBM et le Centre de micro-ordinateurs de la Librairie de l'Université Laurentienne ont été retenus comme vendeur et fournisseur. Un bon de commande a été émis le 17 juillet 2002 afin d'acquérir 285 ordinateurs de bureau IBM pour remplacer les ordinateurs des laboratoires étudiants.

## **Règlement de l'Université Laurentienne concernant l'achat d'ordinateurs de bureau et portatifs**

### **JUSTIFICATION**

Il est nécessaire d'avoir une plate-forme commune pour :

- 1) améliorer le soutien;
- 2) réduire les coûts du soutien et du service;
- 3) améliorer la fiabilité et la stabilité des réseaux;
- 4) réaliser des économies lors de l'achat de matériel et de logiciels;
- 5) bénéficier du transfert des compétences d'une main-d'œuvre mobile.

### **MÉTHODE**

Le fabricant approuvé d'ordinateurs de bureau ou portatifs pour l'Université Laurentienne est IBM. Tous les achats de matériel IBM doivent être effectués au Centre de micro-ordinateurs de la Librairie de l'UL. **Tous** les achats d'ordinateurs de bureau non standard (fabricants autres que IBM) doivent être approuvés par le directeur du Service d'informatique avant que la demande ne soit transmise au Service des achats qui indiquera à celui-ci les demandes qui ne comportent pas l'autorisation appropriée. Le directeur du Service d'informatique examinera les justifications et transmettra les demandes au Service des achats dans les 48 heures suivant leur réception. Par conséquent, il faudra se conformer à ce règlement pour tous les achats d'ordinateurs de bureau imputés entièrement ou en partie aux fonds de fonctionnement ou auxiliaires. En outre, ce règlement s'applique à tous les ordinateurs qui doivent être connectés au réseau. Les exceptions doivent être approuvées par le directeur du Service d'informatique.

### **NORME RECOMMANDÉE**

À l'Université Laurentienne, le matériel informatique standard comprend un ordinateur personnel et un processeur Intel utilisant la version à 32 bits de Microsoft Windows (Windows 98, Windows NT4, Windows 2002, Windows XP). Les personnes qui utilisent un ordinateur pour des tâches typiques (traitement de texte, calculs sur tableur, élaboration d'une communication, utilisation d'une base de données, courrier électronique, navigation sur le Web, éditique, applications graphiques standard et autres applications comparables) sont incitées à utiliser cette plate-forme.

Le système informatique IBM comportera les logiciels ci-dessous installés à l'avance et acquis dans le cadre d'une licence de site de l'Université :

- C la dernière version de Microsoft Windows,
- C la dernière version de Microsoft Office,
- C la dernière version de GroupWise,
- C la dernière version de Norton antivirus.

Ces logiciels seront inclus dans le prix de base. Le prix du système de base inclura également la livraison et l'installation dans votre bureau et le transfert des fichiers de documents (répertoire Mes documents) de votre ancien ordinateur au nouveau.

Le Service d'informatique et le Centre de micro-ordinateurs de la Librairie de l'Université Laurentienne assureront la prise en charge de la plate-forme Windows de 32 bits pour servir les buts suivants :

- connectivité au réseau et accès au réseau à distance,
- service de dépannage,
- entretien et réparation du matériel,
- formation et consultation,
- accès de la population étudiante aux ordinateurs,
- aide pour l'élaboration de logiciels, de documents à afficher sur Internet et autres outils de gestion de l'information et ressources.

Certains logiciels, surtout ceux utilisés pour la recherche, peuvent exiger une autre plate-forme (Macintosh, diverses formes d'UNIX, etc.). Ces plate-formes seront prises en charge afin d'assurer la connectivité au réseau.